

afp178

conseil de l'europe : declaration de m. gaston thorn sur la grece.

strasbourg, 29 janvier (afp)

"Le comite des ministres accueillera favorablement toute evolution de la situation permettant a la grece de reprendre sa place au conseil de l'europe, c'est la notre voeu sincere", a declare cet apres-midi devant l'assemblee m. gaston thorn, ministre luxembourgeois des affaires etrangeres et president en exercice du comite.

m. thorn a fait le point de la position de la grece a l'egard du conseil de l'europe dont elle s'est retiree le 12 decembre dernier, alors qu'une majorite se dessinait au sein du comite a paris en faveur de sa suspension. "Le sentiment de la majorite des delegues des ministres lors de leur derniere reunion la semaine derniere, a-t-il dit, a ete que la grece, tout en restant formellement membre du conseil jusqu'au 31 decembre 1970, doit etre consideree comme suspendue de facto de son droit de representation et des lors ne peut plus participer aux activites du conseil de l'europe", a dit m. thorn.

Le ministre a ajoute que la procedure intentee contre le gouvernement grec en vertu de la convention des droits de l'homme, par les gouvernements danois, norvegien, suedois et neerlandais, demeure engagee, comme le prevoit la convention. Il a confirme sans autre precision, que le rapport de la commission europeenne des droits de l'homme qui a "instruit" la plainte contre le gouvernement grec, figure a l'ordre du jour de la prochaine reunion des delegues des ministres.

afp/jcp B22 17.59

2/3/70
Rapport ra suivre.